

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014

### Présents :

13 (MM., Mmes BAGNERIS, COMBES, DAMBLAT, DAMIAN, DA SILVA, EYCHENNE, ISAIA, FAUBERT, LAGE, LARDIERE, LOUSSIKIAN, PUIG, STANCZAK).  
3 (M., Mmes CHAUVOT, DASQUE, MAILHE).

### Absents :

3 (MM. Mme, BIAGGINI, LEFEVRE, VARGAS ont donné procuration).

La séance est ouverte à 20 h 45.

-----

### **1 – Désignation du secrétaire de séance**

BAGNERIS

Vote pour : 19

### **2 – Eclairage public aux abords de la nouvelle déchetterie Chemin du Loup**

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer un projecteur avec radar pour éclairer ce site qui a déjà fait l'objet de dégradations.

Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé une étude comprenant l'installation d'une ligne, la pose de cables et d'appareils d'éclairage dont le coût total s'élève à 2 613 €. La part prise en charge par le SDEHG s'élève à 1 330 €. La part restant à la charge de la commune s'élève à 888 € HT (déduction de la TVA récupérée par le SDEHG et sa participation).

Vote pour : 19

### **3 – Mise en place des commissions communautaires de la CAM**

Le maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 20 juin 2014, la CAM a créé cinq commissions :

- 1- développement territorial (aménagement - économie - transport)
- 2- cadre de vie (petite enfance - restauration scolaire - piscines)
- 3- cohésion sociale (politique de la ville – insertion - habitat)
- 4- agenda 21 – développement durable
- 5- finances et services ressources (informatique - ressources humaines – administration)

Leurs missions sont les suivantes :

- participer au projet communautaire à travers le suivi des orientations et l'état d'avancement des plans d'actions,
- suivre la mise en œuvre des projets communautaires,
- prendre en compte les évolutions réglementaires ou structurelles dans la mise en œuvre des compétences.

Ces commissions émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Le maire propose les noms de deux conseillers municipaux par commission à élire à main levée.

1- DAMIAN – ISAIA

Vote pour : 19

2- BAGNERIS – COMBES

Vote pour : 16 – contre : 3

3- DAMBLAT – EYCHENNE

Vote pour : 16 – contre : 3

4- VARGAS – DA SILVA

Vote pour : 19

5- PUIG – DAMIAN

Vote : pour 16 – contre : 3

#### **4 – Modification des statuts de la CAM – extension des compétences à « aires de grand passage »**

Lors de la séance du 30 juin 2014, la CAM a approuvé la prise de compétence facultative « création, aménagement, entretien et gestion d'aires de grand passage ». Cette extension de compétence engendre la modification des statuts de la CAM. En application de l'article L 5211-17 du CGCT, le maire propose de délibérer sur le changement de statut.

L'aire de grand passage sera située à Capens.

Vote pour : 19

#### **5 – MAPA – exploitation du service assainissement collectif**

Le maire indique que la commission d'appel d'offres a analysé les deux propositions ci-dessous :

- CASSAGNE TP : mémoire technique : oui – prix 9 200 € HT/an
- LA LYONNAISE DES EAUX : mémoire technique : oui – prix 7 247 € HT/an.

La commission a retenu la Lyonnaise des eaux.

Le maire demande à l'assemblée d'entériner le choix de la commission.

Vote pour : 19

#### **6 – Travaux de rénovation de la Chapelle d' Aouach – Choix du coordonnateur SPS – catégorie 2 (conception et réalisation)**

Le maire indique que dans le cadre du chantier de rénovation de la Chapelle de l'Aouach, il est nécessaire de désigner un coordonnateur SPS catégorie 2 pour coordonner l'ensemble des travaux.

Après consultation, quatre cabinets ont répondu et présenté leur devis.

Nom	Montant HT	Classement
Bureau VERITAS	2 387,00 €	3
ELYFEC	1 200,00 €	2
Jean-François PICHON	3 792,50 €	4
Cabinet THEMIS	1 130,00 €	1

Le cabinet THEMIS a été retenu. Le maire propose à l'assemblée de choisir le cabinet retenu.

Vote pour : 19

#### **7 – Test de réception du réseau d'assainissement des chemins Roucade et Fontane**

Le maire expose que sur proposition de la société SAFEGE, maître d'oeuvre pour le chantier d'extension d'assainissement et l'extension sur les Chemin Roucade et Chemin de Fontane, trois prestataires ont été consultés.

Nom	Prix 60 %	Valeur technique 40 %	classement
SME + option hydrocurage	4 793,00 + 1 612,00	Mémoire technique cofrac	3
Total	6 405,00		
SARP SUD OUEST + option hydrocurage	2 813,00 + 900,00	Mémoire technique cofrac	1
Total	3 713,00		
RESOLOGY + option hydrocurage	4 773,00 + 1 000,00	Mémoire technique cofrac	2
Total	5 773,00		

Après analyse de la commission d'appel d'offres, l'entreprise SARP SUD OUEST a été retenue pour un montant de 2 813 € HT et une option hydro curage de 900 € HT soit un montant total de 3 713 € HT. Le maire propose à l'assemblée d'entériner le choix de la commission.

Vote pour : 19

La séance est levée à 21 h 30.